

Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^È CYCLE

**École nationale supérieure d'architecture
de Paris-Val de Seine**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 30/06/2025

Au nom du comité d'experts :

Marie Wozniak, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations au cours du prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle. Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan des formations.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par Mme Marie Wozniak, architecte urbaniste générale de l'État, membre de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, ancienne directrice de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

M. Denis Bocquet, professeur des ENSA à l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg a également participé à cette évaluation.

M. François Andrieux, conseiller scientifique, et Mme Gaëlle Dequièrez, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine (ENSAPVS) est l'une des deux plus importantes ENSA françaises en termes d'effectifs étudiants. Elle est associée à Université Paris Cité depuis 2020. L'école abrite deux unités de recherche : le laboratoire Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH), une des sept unités de l'UMR Laboratoire architecture ville urbanisme environnement (LAVUE), le laboratoire Environnements numériques, cultures architecturales et urbaines (EVCAU).

Elle propose deux cycles d'études menant au diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence en six semestres, et au diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master en quatre semestres. L'école propose également le DEA en apprentissage en trois années depuis 2020-2021.

Depuis la rentrée 2023, l'ENSAPVS propose un double cursus architecte/ingénieur avec l'École supérieure d'ingénieur des travaux de la construction (ESITC) Paris. Elle délivre également deux doubles diplômes avec des partenaires italiens : l'un avec l'Institut universitaire d'architecture de Venise (IUAV) et l'autre avec le Politecnico de Milan. Enfin, elle est associée à l'université de Rome La Sapienza pour délivrer un diplôme italien national de deuxième niveau nommé « Gestione del progetto complesso di architettura / Management du projet d'architecture complexe ».

En 2021-2022, le premier cycle accueillait 819 étudiants, dont 22 internationaux ; le second cycle représentait 876 étudiants, dont 56 internationaux. Très légèrement supérieur aux dispositions de l'arrêté de 2005, le programme pédagogique prévoit, conformément aux textes, 4 082 heures (temps de travail encadré et personnel inclus) en premier cycle et 2 555 heures en deuxième cycle.

Analyse globale

Les documents relatifs au projet d'offre de formation déposés par l'établissement, bien que très succincts, laissent apparaître une prise en considération de quelques-unes des recommandations émises par le comité d'experts du Hcéres. Lors du conseil d'administration du mois de juillet 2024, l'école a entériné la nouvelle offre de neuf domaines d'étude et leurs dénominations. La demande d'accréditation repose, de fait, sur une maquette très peu remaniée, les ambitions sont modestes, et les évolutions, marginales.

Le comité avait pointé dans le rapport d'évaluation de l'établissement et de ses formations le défaut de stratégie institutionnelle dont l'offre de formation pâtit à plus d'un niveau (thématiques, méthodes, partenaires, etc.). L'ENSAPVS ne se positionne toujours pas dans une dynamique de construction de la grille autour des problématiques des transitions. Elle dispose pourtant d'atouts dans ce domaine sur lesquels elle capitalise à défaut de proposer de nouveaux projets structurants. Bien que l'école affirme disposer d'ores et déjà de tous les contenus pertinents, elle se limite à les mettre en lumière. Mais il aurait été pertinent que l'école aille plus loin qu'un « renouvellement à l'identique » en DEEA, et qu'un « renouvellement avec restructuration légère » en DEA en matière de placement des enjeux de transition au cœur des enseignements afin qu'ils en déterminent tant les contenus que les méthodes, voire les partenaires associés ou les sites choisis.

La restructuration légère du DEA cantonne la réflexion engagée aux domaines d'études, dont le résultat, au-delà des intitulés, n'est pas présenté. Cela est regrettable, car l'école mise en grande partie sur ce travail pour répondre à un point faible majeur souligné par le comité : le faible adossement des formations à la recherche. **Si la démarche d'amélioration de l'adossement à la recherche des formations paraît vertueuse, elle s'engage sur des bases fragiles, faute d'une définition partagée au sein de l'ENSA de la recherche qu'on y conduit, de ses cadres, de ses méthodes, et de ses attendus.** Ainsi, les très nombreux domaines d'excellence listés ne sont pas tous étayés. On peut regretter l'absence de chercheurs au sein du panel d'experts extérieurs issus du « monde de l'architecture et de l'enseignement supérieur en architecture », invités à conseiller l'école sur le choix des nouveaux domaines.

Sans proposer de nouveaux cursus, l'école capitalise sur ses formations à forte valeur ajoutée : le double parcours architecte/ingénieur, l'alternance, l'année commune avec l'école supérieure d'art et de design (ESAD) d'Orléans, les doubles diplômes avec le Politecnico de Milan et l'IUAV (Venise). L'offre de formation de l'ENSAPVS reste ainsi ouverte aux mêmes partenariats académiques (école d'ingénieur, ESAD Orléans), sans toutefois que ceux-ci s'inscrivent dans le regroupement qu'elle a choisi de rejoindre : l'Alliance Paris Université. Concernant l'ouverture à l'international, l'établissement n'a pas établi de priorités ; c'est sur la base de ses partenariats existants (Milan et Venise) que l'école propose de développer ses échanges. Il annonce aussi vouloir améliorer l'apprentissage des langues étrangères, développer l'enseignement du français langue étrangère et mettre en place une certification interne.

Si l'école mobilise un large éventail des modalités pédagogiques classiques au sein des ENSA (studio de projet, travaux dirigés, cours magistraux), elle souhaite poursuivre dans la voie de l'enseignement à distance, ce qui constituera sans aucun doute une spécificité. La mise en place de coordinations de semestres et

l'explicitation des attendus semestriels ne pourront qu'améliorer l'organisation pédagogique et mieux accompagner l'étudiant dans la construction de son parcours de formation.

Si la mise en place d'une approche par compétences n'en est qu'à ses débuts, elle constitue sûrement un axe à privilégier lors de la prochaine évaluation. L'enseignement « par le faire » et l'échelle 1 restent trop peu développés.

L'école n'a pas formalisé d'objectifs en matière d'attractivité, mais elle a récemment voté une baisse de ses jauge d'admission en premier cycle. En matière de professionnalisation, le réseau de partenaires que l'école déclare animer est bien valorisé. Elle annonce par ailleurs vouloir remettre en place un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle et vient de lancer une plateforme en ligne pour ses alumni.

En matière d'amélioration continue, l'évaluation des enseignements aurait mérité davantage que la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à la question qui ne semble pas être une réponse opérante à la faible participation des étudiants.

Conclusion

Points forts

- Un maintien des cursus à forte valeur ajoutée : doubles diplômes avec Milan et Venise, formation en apprentissage, formation architecte-ingénieur, année commune avec l'école d'art et de design d'Orléans ;
- Une volonté affirmée de suivre l'insertion professionnelle des diplômés, notamment par l'animation d'un réseau alumni ;
- Un renforcement prévu de l'apprentissage des langues.

Points faibles

- Une absence de stratégie formalisée pour les formations qui permettrait de caractériser et de distinguer l'offre de formation de l'école ;
- Un renouvellement très partiel de l'offre de formation qui ne permet pas de donner toute son ampleur à l'ambition de placer réellement les enjeux de la transition écologique au cœur du programme de formation ;
- Un adossement à la recherche qui demeure en construction.

Recommandations

- Définir une stratégie de formation qui sous-tende une offre pédagogique distinctive.
- Approfondir la réflexion engagée sur le renouvellement des domaines d'études en grade de master en invitant des chercheurs comme experts extérieurs, y compris issus d'autres disciplines que l'architecture, afin de développer l'adossement des enseignements à la recherche et de mieux intégrer les enjeux de la transition écologique.

Avis d'accréditation des formations

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
DEEA	Grade L	Avis favorable avec recommandation : - Poursuivre sur la voie d'une intégration de la recherche dans la définition même des contenus et des postures pédagogiques, en insistant notamment sur les enjeux de transition.
DEA	Grade M	Avis favorable avec recommandation : - Mettre en œuvre la profonde restructuration des domaines d'études telle qu'engagée, qui pourrait permettre l'émergence d'une identité forte adossée à quelques domaines d'excellence bien ciblés afin de renforcer l'adossement à la recherche de la formation.

Observations de l'établissement

Observations de l'ENSA Paris Val de Seine au rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation de 1er et 2eme cycle

L'Établissement souhaite adresser deux séries d'observations concernant l'avis émis par le HCERES et son comité sur le projet de l'offre de formation :

- a. Un questionnement est soulevé quant à l'adéquation entre les attentes exprimées par le comité et les exigences formelles définies par le HCERES pour les établissements relevant de la vague D.
- b. Une préoccupation et une déception peuvent être exprimées quant à l'absence de dialogue approfondi sur le fond entre le comité et l'établissement lors de la phase consacrée à l'avis sur le projet

1. Ecarts entre les attentes du comité et les trames de présentation du HCERES pour la vague D

Dans son avis le comité indique :

"Les documents relatifs au projet d'offre de formation déposés par l'établissement, bien que très succincts, laissent apparaître une prise en considération de quelques-unes des recommandations émises par le comité d'experts du HCERES"

L'école s'étonne d'une telle appréciation et s'interroge sur la bonne prise en compte -par le comité- du cadre de la campagne dite de vague D et des consignes données par le HCERES dans le document intitulé "DA 01 - DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1er ET DU 2e CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : TRAME DE PRÉSENTATION" : "*Le dossier d'accréditation se présente sous un format libre, dans la limite de 10 pages pour une université et de 5 pages pour une école du domaine de la culture (école d'art et de design ou école d'architecture et du paysage) ou une école d'ingénieur*" et par ailleurs : "*seules sont présentées et justifiées les nouveautés et les évolutions prévues pour la prochaine période*". Aucune annexe ou document à l'appui n'était attendu. La trame retenue par le HCERES dans le cadre de la vague D invitait à la plus grande concision.

On peut en effet s'interroger sur la possibilité d'évaluer un projet de formation sur ces bases. (Pour mémoire le projet de formation 2019-2024 avait été présenté au HCERES dans un document de 60 pages)

De la même manière, le comité souligne : "*Mais il aurait été pertinent que l'école aille plus loin qu'un « renouvellement à l'identique » en DEEA, et qu'un « renouvellement avec*

restructuration légère » en DEA". Les trames du HCERES "campagne vague D" dans lesquelles l'école était appelée à inscrire son projet de formation décrivaient limitativement les options possibles :

" (1) *Renouvellement à l'identique de la formation (par rapport à la période révolue évaluée par le HCERES)*

(2) *Renouvellement avec restructuration légère au sein de la formation (par rapport à la période révolue évaluée par le HCERES) : notamment, changement d'intitulés de parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture), changement de contenus de formation*

(3) *Renouvellement avec restructuration importante au sein de la formation (par rapport à la période révolue évaluée par le HCERES) : notamment, modification du nombre et de l'organisation des parcours diplômants (ou mentions pour les formations d'art et de design)*

(4) *Création issue d'une restructuration de deux ou plusieurs formations dont le bilan d'au moins une d'entre elles a été évalué par le HCERES*

(5) *Renouvellement d'une formation accréditée hors vague (une ou deux années avant l'autoévaluation) dont le bilan n'a pas été évalué par le HCERES*

(6) *Création ex-nihilo"*

Dans la mesure où l'école n'a pas modifié le nombre de "parcours" ou de "mentions diplômantes" et n'a pas créé de nouvelle "formation", les items 3, 4, 5 et 6 ne pouvaient pas être retenus (sauf à considérer que ces terminologies propres à l'organisation des masters dans l'enseignement supérieur n'aient aucune signification réglementaire). Ainsi, bien que les formations ne fassent pas l'objet d'une "restructuration importante" au sens du HCERES, l'ENSAPVS n'estime pas "*ne pas être allée loin*" dans ses analyses et évolutions du projet pour 2025-2030 : en atteste en particulier la refonte complète du nombre et des problématiques des domaines d'études en 2ème cycle.

2. Absence de communication entre le comité et l'ENSA Paris-Val de Seine dans la phase avis sur le projet

Cette absence de communication et d'échanges en phase projet a pu conduire le comité à des appréciations inexactes, non étayées ou non partagées. Certaines d'entre elles ont pu être corrigées dans la phase « relevé d'erreurs factuelles ».

Bien que la structure organisationnelle de l'enseignement demeure inchangée dans le projet 2025-2030, les contenus, en revanche, ont été substantiellement révisés, comme l'indique le document fourni par l'École au HCERES :

“S’agissant de l’évolution des contenus du cycle master, neuf domaines d’études, de géométrie variable en nombre d’enseignements selon l’année du cycle et les domaines sont en cours de constitution Ils ont pour points communs un lien avec la recherche renforcé et une prise en compte des enjeux écologiques et des contextes sociaux et territoriaux dans lesquels s’inséreront les futurs diplômés, tout en assurant une diversité des postures pédagogiques et thématiques.

Les propositions proposent une offre variée, riche et complémentaire, sans doute unique dans le paysage des ENSA, avec la possibilité laissée aux étudiants de construire leur propre parcours (mobilité semestrielle possible pour l’enseignement de projet entre les différents DE).

Les nouveaux domaines affirment le positionnement d’une école très engagée face au changement de paradigme environnemental. Pour cela, ils associent systématiquement pratique et recherche et mobilisent les enseignants qui composent le vivier de l’école très fourni de praticiens et de chercheurs.”

L’appréciation selon laquelle la maquette de l’école serait peu remaniée est au demeurant contradictoire avec la recommandation conclusive du rapport pour le cycle DEA : “Mettre en œuvre la profonde restructuration des domaines d’études telle qu’engagée, qui pourrait permettre l’émergence d’une identité forte adossée à quelques domaines d’excellence bien ciblés afin de renforcer l’adossement à la recherche de la formation”.

Il peut être noté que l’école a bien mis en œuvre le déploiement des neufs nouveaux domaines d’études à la rentrée 2024 2025.

Le comité indique : “*L’ENSAPVS ne se positionne toujours pas dans une dynamique de construction de la grille autour des problématiques des transitions*”.

Sur quelle base repose une telle appréciation ? Cette question demeure sans réponse pour l’École, dans la mesure où le comité ne s’est pas rapproché d’elle pour solliciter des documents ou des informations complémentaires, et ce, malgré un délai de près de quatre mois entre la transmission du projet au HCERES le 11 juin 2024 et la communication du rapport provisoire en octobre 2024.

Il aurait été, par ailleurs, possible pour le comité - à compter de la délibération du CA de juillet, de consulter la présentation des nouveaux domaines d’études sur le site web de l’école : <https://www.paris-val deseine.archi.fr/formations/cursus/les-enseignements-par-semestre/cycle-master-rentree-2024.html>

Le rapport affirme : “*On peut regretter l’absence de chercheurs au sein du panel d’experts extérieurs issus du « monde de l’architecture et de l’enseignement supérieur en architecture », invités à conseiller l’école sur le choix des nouveaux domaines.*”. Là également, une interrogation subsiste quant au fondement d’un tel regret pour le comité. Ce dernier a-t-il pris

l'initiative de demander à connaître les experts mobilisés par l'école, pour les accompagner dans sa démarche de renouvellement des domaines d'études ?

Est-ce l'absence du mot “*recherche*” dans la description du panel d'experts ? (Ce qui supposerait une disjonction des concepts « *d'enseignement supérieur* » et de “*recherche*” alors que le code de l'éducation chapitre III “*objectifs et missions de l'enseignement supérieur*” les articule très précisément). On rassurera, toutefois, le comité sur la présence de chercheurs ou d'universitaires tels que Françoise FROMONOT professeure à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, Simon TEXIER, professeur à l'Université de Picardie Jules-Verne et enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville ainsi qu'à l'École du Louvre aux côtés d'Anne DEMIANS architecte, membre de l'Institut de France et Jean-Marc WEIL professeur architecte ingénieur médaillé de l'Académie d'Architecture dans la catégorie « *Recherche et Technique* ».

Le comité indique “*Sans proposer de nouveaux cursus, l'école capitalise sur ses formations à forte valeur ajoutée*”. Cela étant, si l'on prend en considération l'ensemble des formations nouvellement mises en place et ouvertes au cours des quatre dernières années — parcours ESAD, doubles diplômes internationaux, cursus architecte-ingénieur, ainsi que le parcours en alternance - il semble raisonnable que l'établissement s'accorde un temps nécessaire à la consolidation de ces parcours.

Le comité fait par ailleurs l'impasse sur le master Co-habilité avec l'Université Paris Cité (certes évalué dans le cadre de l'évaluation de l'Université Paris Cité).

Avec une meilleure communication, une autre assertion inexacte du comité aurait pu être évitée :

“*L'école a récemment voté une baisse de ses jauge d'admission en premier cycle*” : Le commentaire du comité doit être infléchi. L'école a délibéré d'une baisse de la jauge d'admission en L1 “*filière architecture*” pour accueillir - à effectifs constants du cycle licence - les étudiants de la filière “*architecte ingénieur*”.

Ces deux difficultés majeures : (1) inadéquation entre les attentes du comité et la trame attendue par le HCERES pour la vague D et (2) absence de communication entre le comité et l'école à l'occasion de l'avis sur le projet affaiblissent la pertinence et la réception de cet avis par l'école et ses instances.

Au cours de cette phase, une ambiguïté semble avoir prévalu depuis l'évolution majeure introduite par la réforme de 2013 de l'enseignement supérieur qui a substitué l' “*accréditation des établissements à délivrer des diplômes nationaux*” aux dispositifs “*d'habilitation des programmes pédagogiques*” antérieurs à cette réforme.

On peut émettre l'hypothèse que, pour intégrer les implications de cette évolution législative, le HCERES a ajusté ses procédures entre les établissements des vagues D et E (2024-2025), aboutissant à la suppression de l'avis sur le projet de formation. En effet, pour la vague E, la procédure indique :

"Pas de dépôt auprès du HCERES d'un projet de l'offre de l'établissement

Pas de dépôt auprès du HCERES de fiches-projets pour les formations ayant reçu un avis favorable ou favorable avec recommandations et qui sont reconduites à l'identique (au niveau accrédité)".

Ces évolutions, prévisibles et déjà connues au moment du dépôt du projet par l'ENSA Paris-Val de Seine, ont contribué, en sus des limitations intrinsèques propres à l'exercice de la vague D, à conférer à ce dernier un caractère particulièrement formel.

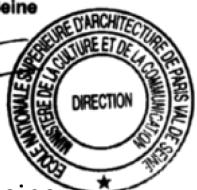
Conclusions et perspectives

L'École s'engage, comme le HCERES l'y encourage, à approfondir l'adossement de ses formations à la recherche, y compris dès le cycle de licence, et à clarifier ses objectifs d'attractivité dans le cadre d'un projet stratégique élaboré en concertation avec ses instances et l'ensemble des communautés qui la composent. Par ailleurs, le développement de formations davantage intégrées à sa politique de site et en lien renforcé avec l'Université Paris Cité sera également une priorité stratégique.

Philippe BACH

Le Directeur
de l'ENSA Paris Val de Seine

Philippe BACH



Directeur de l'ENSA Paris Val de Seine

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

